

Initiatives ministérielles

fiant la mise en oeuvre de la dernière série de règlements en matière de contrôle des armes à feu.

La plupart des Canadiens ne sont pas au courant des conclusions de l'étude sur la contrebande des armes à feu entreprise par le gouvernement de l'Ontario. Cette étude a révélé que 86 p. 100 de toutes les armes de poing utilisées pour commettre des crimes sont entrées au Canada en contrebande. Le ministre croit-il vraiment que les nouveaux propriétaires de ces armes de contrebande les enregistreront? Il n'est certainement pas aussi naïf. Je ne crois pas qu'il le soit.

Les réformistes ne s'opposent pas aux efforts du gouvernement en vue d'enrayer le problème de la contrebande. C'est pourquoi nous croyons que la seule solution est de diviser ce projet de loi de façon à ce que la question de la réduction de la criminalité et celle du contrôle des armes à feu puissent être traitées séparément.

Il est malheureux que le ministre de la Justice ne voie pas que ses efforts énergiques en vue de réduire la criminalité sont si mal orientés. Il s'est engagé dans la mauvaise voie et est trop orgueilleux pour reconnaître qu'il a commis une erreur. Il a peur que, s'il fait demi-tour, les gens pensent qu'il abandonne ses principes.

Le ministre devrait remercier son collègue de Yorkton—Melville d'avoir présenté cet amendement. Le député lui a fait une énorme faveur. Il a donné au ministre un moyen de sauver la face. S'il profite de cette occasion qui lui est offerte, il pourra conserver sa place en vue de la prochaine course à la direction.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NDP): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour m'opposer à la motion d'amendement proposée par le député de Yorkton—Melville et me déclarer tout à fait favorable au principe du projet de loi C-68.

Il s'agit de l'une des plus importantes mesures législatives dont la Chambre ait été saisie. En disant cela, je veux profiter de l'occasion pour affirmer clairement que cette mesure est le fruit du dévouement, de l'engagement, de l'intégrité et de l'énergie d'un grand nombre d'hommes et de femmes de tout le pays.

Je suis fier de mon parti qui a toujours préconisé un contrôle sévère et efficace des armes à feu. Un de mes anciens collègues à la Chambre, Stuart Leggatt, ancien député de New Westminster—Burnaby, a été un de ceux qui ont participé à l'origine au débat consacré à une loi de contrôle des armes à feu en 1976 et en 1977. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence de l'importance d'un contrôle efficace des armes à feu.

• (1640)

J'ai profité de l'occasion pour revoir ces débats et voir les reportages que les journaux leur consacraient à l'époque. Il s'en dégage une inquiétante impression de déjà vu. Voici une manchette: «L'Ouest en guerre contre les mesures de contrôle des armes à feu proposées par le gouvernement». En 1976, un groupe qui s'appelait The Firearms and Responsible Ownership Coalition a distribué un commentaire selon lequel le projet de loi du gouvernement visait ultimement à mettre fin à toute utilisation légitime des armes à feu au Canada; il soutenait en outre que le contrôle des armes à feu constituait une menace pour les sportifs. C'était en 1976, mais nous entendons aujourd'hui le même genre d'affirmations dénuées de tout fondement.

Au cours de la dernière législature, mon collègue Ian Waddell, député de Port Moody—Coquitlam, et Dawn Black, députée de New Westminster—Burnaby, ont réclamé avec force une loi sur le contrôle des armes à feu qui soit rigoureuse et efficace, demandant que soit renforcé le projet de loi C-17 proposé à l'époque par Kim Campbell.

Notre programme, aux dernières élections fédérales, était sans équivoque: «Les néo-démocrates ont toujours réclamé un contrôle plus efficace des armes à feu. Nous appuyons le système d'enregistrement le plus récent, et nous avons combattu tous les efforts visant à l'édulcorer. Nous continuons de promouvoir une loi plus sévère et plus efficace. Nous souhaitons plus particulièrement un système national d'enregistrement des armes à feu qui donnerait aux services de l'ordre la liste des armes à feu en circulation avec leur numéro de série. Grâce à ce système, il serait plus facile de retracer toutes les armes volées ou ayant servi à commettre un crime.» C'est pour moi un plaisir et un honneur de réitérer aujourd'hui, à la Chambre des communes, cet engagement à l'égard d'une loi ferme et efficace sur le contrôle des armes à feu.

Je voudrais également rendre hommage à la Coalition pour le contrôle des armes à feu, qui a fait un travail exceptionnel pour sensibiliser les Canadiens au problème. Je songe notamment, à Wendy Cukier et à Heidi Rathjen, directrice générale.

[Français]

Heidi Rathjen a eu la chance, le 6 décembre 1989, d'échapper au massacre de l'École polytechnique qui a fait 14 victimes chez les étudiantes. J'aimerais aussi rendre hommage à M^{me} Suzanne Edward dont la fille a été tuée aussi dans le massacre du 6 décembre 1989.

[Traduction]

Enfin, je voudrais rendre spécialement hommage au député de Notre-Dame-de-Grâce qui a inlassablement préconisé au fil des ans une loi rigoureuse et efficace sur le contrôle des armes. J'ai appuyé un certain nombre des projets de loi qu'il a déposés à titre de député, et il a fait de même pour quelques-uns des miens.

Il n'est pas fréquent que je félicite un ministre du gouvernement actuel, mais je constate que le ministre de la Justice est présent à la Chambre aujourd'hui, et je sais qu'il a fait de vrais efforts pour répondre aux préoccupations des Canadiens. Il a parcouru le pays en long et en large et il a écouté le point de vue des chasseurs, des collectionneurs et d'autres personnes dans toutes les provinces, dont la mienne, la Colombie-Britannique, et dans les territoires. Je profite de cette occasion pour féliciter le ministre des efforts qu'il a déployés afin de vraiment comprendre et de prendre en considération les préoccupations légitimes des tenants du contrôle des armes à feu et pour louer le leadership dont il a fait preuve en présentant ce projet de loi très important.

J'ai écouté avec intérêt le dernier intervenant réformiste qui s'interrogeait sur les preuves justifiant l'enregistrement. J'ai une citation très intéressante de la première députée réformiste à avoir jamais siégé à la Chambre des communes, la députée de Beaver River, qui a pris la parole à la Chambre le 6 novembre 1991. Elle a dit quelque chose de très intéressant sur l'enregistrement des armes à feu.